



REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 14 DÉCEMBRE 2023

N° C14_12_2023_03 - Diagnostic territorial du plan climat air énergie territorial (PCAET)
(annexe)

Annexe(s) :

- *Diagnostic territorial*

Titulaires en exercice	Présents (Titulaires et suppléants votants)	Représentés	Total votants	Absents
90	55	10	-	25

Pour : - Abstention : - Contre : - Sans Participation : -

Date de convocation : 8 décembre 2023

L'an deux mille vingt trois, le quatorze décembre, les délégués des communes membres de la communauté de communes Mellois en Poitou, se sont réunis à 18 h 30, La Boutonnaise à Brioux-sur-Boutonne, sur convocation adressée par Monsieur Fabrice MICHELET, Président.

Etaient présents :

DIATTE Sylvie, ARCHIMBAUD Guénaëlle, BALLAND Cyril, BARRE Daniel, BAUDON Christian, BELAUD Bernard, BERNARD Eric, BERTHONNEAU Frédéric, BERTON Jacques, BINET Frédérique, BLAUD Philippe, BOUCHEREAU Isabelle, BOURDIER Christine, BRILAUD Chantal, BRUNET Sylvie, CACLIN Philippe, COUSIN Sylvie, CROMER Maité, DELEZAY Gaëtan, FOUCHE Etienne, FOUCHE Patrice, GABOREAU Bernard, GAYET Olivier, GIRAULT Anne, GRIFFAULT Sylvain, PILARD Christophe, GUERY Patrice, HEURTEBISE-DANIAUD Murielle, KOHLER Marie, LONGEAU Daniel, MAGNAN Jean-Christophe, MICHELET Fabrice, MORIN Patrick, NEE Nicole, NIVELLE Jean-Pierre, NOUREAU Dominique, OUVRARD Pierre, MORIN Christine, PELTIER Jérôme, GUERINEAU François, PICHON Gilles, POINAS Sylviane, POUVREAU Lise, RACINE Eric, MANN Grégory, ROUXEL Patricia, SAINTIER Marie-Emmanuelle, TEXIER Jérôme, THELLIER Odile, THIBAUT Evelyne, TRICHET Jacques, TROCHON Patrick, VEQUE Marie-Claire, VINCENT Bernard, YOU Thierry

Etaient représentés :

BARILLOT Dorick (pouvoir donné à BALLAND Cyril), BLANCHET Philippe (pouvoir donné à NOUREAU Dominique), CHARPENTIER Patrick (pouvoir donné à HEURTEBISE-DANIAUD Murielle), CHARTIER Bernard (pouvoir donné à FOUCHE Etienne), CHOURRÉ Gilles (pouvoir donné à PICHON Gilles), DALLAUD Hélène (pouvoir donné à GIRAULT Anne), KLINGLER Sarah (pouvoir donné à GRIFFAULT Sylvain), LABROUSSE Christophe (pouvoir donné à TEXIER Jérôme), LECULLIER Lysiane (pouvoir donné à THIBAUT Evelyne), RAGOT Nicolas (pouvoir donné à BOUCHEREAU Isabelle)

Etaient absents (excusés et non excusés) :

AUDE Laurent, BARRE Gérard, BAUMGARTEN Christian, BONNET Line, BROSSARD François, CAQUINEAU Emmanuel, CHASSIN Julien, DODIN Patrick, DOLBEAU Alain, DURGAND François, FERRÉ Nicolas, GRASSWILL François, HAYE Jean-Marie, HOELLINGER Gilbert, HUCTEAU Patrice, JOUANNET Paul, MACHET Annette, MERCIER Sébastien, PICARD

Christian, POINT Jean-Luc, SABOURIN-BENELHADJ Muriel, SARRAZIN Nathalie, SUIRE Catherine, VALERY Nicolas, WATTEBLED Frédéric

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

Secrétaire de séance : Monsieur Jérôme PELTIER

Diagnostic territorial du plan climat air énergie territorial (PCAET) (annexe)

Annexe(s) :

- *Diagnostic territorial*

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'article R.229-51 du Code de l'environnement,

Vu la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte,

Vu la loi n°2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets,

Vu la délibération n° C19_01_2023_08 de déclaration d'intention du plan climat air énergie territorial,

Pour rappel, conformément à la déclaration d'intention adoptée au conseil communautaire du 19 janvier 2023, le PCAET cherche à atteindre les objectifs suivants :

- « l'atténuation » du changement climatique, représentant la réduction des émissions de polluants atmosphériques et de gaz à effet de serre du territoire pour diminuer son impact sur le climat,
- « l'adaptation », consistant à rendre le territoire moins vulnérable aux impacts du changement climatique puisqu'il est scientifiquement établi que ces impacts ne peuvent plus être évités.

La première phase d'élaboration du plan climat air énergie territorial (PCAET) correspond à l'élaboration du diagnostic territorial, de l'état initial de l'environnement et du bilan des gaz à effets de serre patrimoine et compétences de la collectivité. Cette phase a démarré en juillet 2023.

Le diagnostic territorial est composé d'une approche quantitative des éléments climat air énergie du territoire (volet atténuation du changement climatique), du diagnostic de vulnérabilité du territoire au regard des impacts du changement climatique (volet adaptation), et d'une synthèse des enjeux par thématique.

L'approche quantitative comprend un diagnostic territorial des éléments suivants :

- Consommation d'énergie finale
- Production d'énergies renouvelables
- Réseaux d'énergie
- Émissions de gaz à effet de serre
- Séquestration de dioxyde de carbone (CO₂)
- Polluants atmosphériques et qualité de l'air

Le diagnostic de la vulnérabilité du territoire comprend les éléments suivants :

- Le climat et ses évolutions observées
- Les tendances futures du climat selon les prévisions du GIEC (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat)
- La vulnérabilité du territoire aux aléas climatiques
- Les conséquences sur le territoire en termes d'impacts
- Les pistes d'adaptation

Au regard des résultats de ces deux volets du PCAET, les enjeux thématiques principaux sont :

- Le transport et les mobilités : ils représentent 31 % des consommations d'énergie finale du territoire, et 28 % des émissions de gaz à effets de serre du territoire, principalement par combustion d'énergies fossiles (carburant) ;
- L'habitat et l'aménagement : le résidentiel représente 24 % des consommations d'énergie finale du territoire, et 7 % des émissions de gaz à effet de serre du territoire, principalement liées aux modes de chauffage ;
- Le tertiaire et l'industrie : ces secteurs représentent 38 % des consommations d'énergie finale du territoire, et 13 % des émissions de gaz à effet de serre, principalement liées à la consommation d'énergies fossiles ;
- L'agriculture : elle représente 7 % des consommations d'énergie finale du territoire, et 45 % des émissions de gaz à effet de serre. Il s'agit principalement d'émissions non énergétiques. La moitié de ces émissions est liée à l'utilisation d'engrais azotés sur les cultures (production de protoxyde d'azote N₂O), l'autre moitié aux déjections animales d'élevage bovin (production de méthane CH₄).

La fin de l'élaboration du diagnostic territorial est suivie de l'élaboration de la stratégie territoriale du PCAET. La stratégie comportera les axes principaux qui définiront les leviers d'actions du territoire pour :

- La réduction des émissions de gaz à effet de serre
- L'adaptation au changement climatique
- La sobriété énergétique
- Le développement des énergies renouvelables
- L'amélioration de la qualité de l'air

Le diagnostic territorial a vocation à être alimenté et actualisé jusqu'à l'arrêt du dossier complet du PCAET prévu lors d'un futur conseil communautaire. La version actuelle du diagnostic territorial est disponible en annexe.

Elle sera consultable en version dématérialisée sur le site de la communauté de communes.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, décide de :

- PRENDRE ACTE de la fin de l'élaboration du diagnostic territorial du PCAET.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme.

Le secrétaire de séance

Le Président

Jérôme PELTIER

Fabrice MICHELET